



#### Siège social

935, rue de La Gauchetière  
Ouest, 11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H3B 2M9 Canada

#### Bureau régional

17641 South Ashland Ave  
2<sup>e</sup> étage  
Homewood (Illinois)  
60430, United States

#### DIVISIONS

##### Pacifique

11717 – 138th Street  
Surrey (Colombie-  
Britannique)  
V3R 6T5 Canada

##### Montagnes

10229 – 127<sup>th</sup> Avenue  
Edmonton (Alberta)  
T5E 0B9 Canada

##### Prairies

821 Lagimodiere Blvd  
Winnipeg (Manitoba)  
R2J 0T8 Canada

##### Nord des Grands-Lacs

633 Creditstone Road  
Toronto (Ontario)  
L4K 4N2 Canada

##### Sud des Grands-Lacs

500 St. Andrew Street  
Sarnia (Ontario)  
N7T 8G3

##### Champlain

4500, rue Hickmore  
Montréal (Québec)  
H4T 1K2 Canada

##### Nord

3680 Linda Lee Lane, Fl 2  
Lake Orion (Michigan)  
48359, États-Unis

##### Centre

15840 West Avenue  
Harvey (Illinois)  
60426, États-Unis

##### Sud

2921 Horn Lake Road  
Memphis (Tennessee)  
38109, États-Unis

#### Police du CN – Urgence

1 800 465-9239

## Stephen Covey

Chef de la Police et de la sécurité du CN

**CN**

935, rue de La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 2M9

Canada

Tél. : 514 399-6220

Comme les restrictions liées à la COVID-19 ont été levées au Canada et aux États-Unis, nous profitons de l'occasion pour fournir aux entrepreneurs et aux fournisseurs du CN des renseignements importants sur le port du masque et la vaccination contre la COVID-19.

#### Vaccination contre la COVID-19 :

Conformément à la décision du gouvernement du Canada du 20 juin 2022, suspendant les exigences de vaccination pour le secteur des transports sous réglementation fédérale, le CN **suspendra sa politique** exigeant que les membres du personnel, les entrepreneurs, les fournisseurs et les visiteurs des propriétés du CN soient entièrement vaccinés à compter du 20 juin.

Étant donné que le virus de la COVID-19 continue d'évoluer et de circuler au Canada et partout dans le monde, le CN continue d'encourager tous les entrepreneurs et les fournisseurs à se faire entièrement vacciner afin de se protéger et de protéger leurs proches et leurs collègues contre la propagation du virus et de ses variants.

#### Port du masque :

Le CN continuera de suivre les directives et les règlements provinciaux concernant le port du masque sur les lieux de travail du CN. Par conséquent, il **n'est plus** nécessaire de porter un masque sur les propriétés du CN.

Comme le port du masque deviendra un choix personnel, le CN respecte le droit de tout entrepreneur et fournisseur qui souhaite continuer à en porter un sur les propriétés du CN.

Veuillez prendre un moment pour informer les membres de votre personnel de ces mises à jour, et, s'il y a lieu, vos sous-traitants ainsi que leur personnel. Ces personnes peuvent se présenter au travail seulement si elles sont en bonne santé et elles doivent demeurer à la maison si elles présentent des symptômes de la COVID-19.

Nous vous remercions de votre appui continu. Soyez prudents.

Cordialement,

## Stephen Covey

Chef de la Police et de la sécurité du CN